

CHARTRE D'UTILISATION DE LA PLATEFORME DE REMPLACEMENTS HUBLO

L'application HUBLO a pour principal objectif d'améliorer la prise de contact lors des besoins de remplacement. Elle permet notamment de contacter les personnes inscrites, volontaires et compétentes sur les missions en toute équité.

Par votre engagement avec UNEOS, vous avez l'opportunité d'utiliser l'application HUBLO afin de vous rendre disponible pour effectuer des missions à pourvoir.

I. RESPECT DES RÈGLES DE GESTION DE TEMPS DE TRAVAIL

En utilisant le dispositif HUBLO, vous acceptez les règles de gestion de temps de travail mises en œuvre au sein des HPM, issues du code du travail, de notre accord de branche FEHAP et de nos accords d'entreprise.

A cet effet, il est rappelé que les règles légales relatives à la durée de travail ne vous autorisent pas à occuper différents emplois dont le cumul vous ferait dépasser les maximums suivants :

- 10 heures* de travail effectif par jour ;
- 48 heures** de travail effectif par semaine.

** sauf pour les services dont la durée quotidienne de travail*

est fixée à 12 heures.

*** S'agissant des salariés UNEOS, l'accord en vigueur ne permet pas de dépasser 88h de travail à la quatorzaine.*

Vous vous engagez également à respecter le temps de repos minimal de 11 heures consécutives entre deux périodes de travail et à ne pas travailler plus de 6 jours consécutifs par semaine.

Vous vous engagez également à ne pas travailler durant vos congés payés, sauf en cas de changement de planning, ainsi que pendant vos congés pour raisons de santé.

II. RÉMUNÉRATION DES MISSIONS DE REMPLACEMENT

En intervenant sur des missions de remplacement, vous bénéficiez d'une rémunération complémentaire majorée selon l'accord NAO 2020 applicable au 1er juin 2020.

En participant à ces missions, vous êtes donc rémunéré selon les principes suivants :

- Personnel à temps plein et temps partiel :

- heure supplémentaire ou complémentaire majorée à 150% et 200% entre 22h et 06h ;
- Les missions de nuit permettent également le versement d'indemnités du panier de nuit, ainsi qu'éventuellement celles octroyées lorsque les missions seront accomplies un dimanche ou un jour férié.

III. CONDITIONS POUR POUVOIR EFFECTUER DES MISSIONS DE REMPLACEMENT

Vous êtes professionnel extérieur ?

Afin de pouvoir valider votre profil de compétences et devenir membre de la Communauté HUBLO d'UNEOS :

1. Un entretien vous sera proposé auprès de la personne en charge de la gestion des ressources humaines ;
2. Vous vous engagez à fournir les pièces suivantes (pièces classiquement demandées lors de nos recrutements) lors de cet entretien :
 - pièce d'identité ;
 - attestation de sécurité sociale ;
 - le(s) diplôme(s) ;
 - un extrait du casier judiciaire ;
 - le permis de conduire (pour les missions à l'HAD / SSIAD / service transport) ;
 - la copie des vaccinations obligatoires.
3. Votre profil de compétence et votre candidature seront validés par la Direction des soins suite à l'entretien réalisé.

Vous acceptez à terme de vous soumettre à la visite médicale d'embauche.

A l'issue de missions HUBLO, et si vous souhaitez rejoindre UNEOS, vous avez la possibilité de contacter directement le service RH (Mme LAMBORELLE).

Engagement

Si vous acceptez une mission, vous prenez l'engagement formel de l'accomplir aux dates et horaires indiqués dans le message auquel vous avez répondu.

En vous inscrivant sur la plateforme HUBLO, vous attestez connaître et accepter les conditions de la présente charte de fonctionnement, ainsi que les dispositions du règlement intérieur mis à disposition sur les différents sites d'UNEOS.

En cas de non-respect, l'Etablissement se réserve le droit d'exclure de la liste des volontaires pour les missions de remplacement, à titre temporaire ou définitif, un professionnel qui ne respecterait pas les engagements pris par la présente.

IV. UTILISATION DE L'APPLICATION MOBILE

L'usage du téléphone portable reste interdit durant le temps de travail, seules les pauses peuvent être l'occasion de se connecter directement à l'application.

V. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations personnelles renseignées lors de l'inscription d'un utilisateur dans HUBLO ne servent qu'au bon fonctionnement du logiciel. De telles informations peuvent être copiées, utilisées et ou archivées selon les lois en vigueur sur les données personnelles, mais ne sont jamais divulguées à des tiers sauf demande exigée

par la loi ou toute autorité judiciaire. UNEOS s'engage à garantir le respect de la vie privée des utilisateurs, ainsi que la confidentialité des informations personnelles qui lui sont transmises.

VI. GESTION DES IDENTIFIANTS ET MOTS DE PASSE

Vous vous engagez à protéger par tous moyens utiles vos identifiants vous permettant de vous connecter et de ne les divulguer sous aucun prétexte à une autre personne.